



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

Pouvoirs donnés : Yves DURAND à Catherine VERAN
Jacques JODAR à Jean MANGION
Christiane BOYER à Elisabeth RABOUIN
Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ
Aurélie ISNARD à Céline CASTELLS

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BLANC

Délibération n° 2025/015 : Affectation des résultats de clôture 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2024 après constatation des résultats définitifs lors de l'arrêt du compte administratif.

A cet effet, il est rappelé à l'assemblée les résultats de clôture de l'exercice 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice en €	132 451,46 €	135 248,63 €
Résultat reporté en €	326 196,46 €	952 893,44 €
Résultat cumulé en €	458 647,92 €	1 088 142,07 €



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20250331-DEL-2025-015-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Il est ainsi proposé l'affectation suivante :

Report en investissement : R001 :	1 088 142,07 €
Report en section de fonctionnement : R002 :	81 196,46 €
Affectation de résultat R1068 :	377 451,46 €

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

AFFECTE les résultats 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

Report en investissement : R001 :	1 088 142,07 €
Report en section de fonctionnement : R002 :	81 196,46 €
Affectation de résultat R1068 :	377 451,46 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »